



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Appels

DÉCISION

Appel AP-2024-008

D. Litman

c.

Présidente de l'Agence des
services frontaliers du Canada

*Décision et motifs rendus
le jeudi 27 février 2025*

EU ÉGARD À un appel instruit le 21 janvier 2025 aux termes de l'article 67 de la *Loi sur les douanes*;

ET EU ÉGARD À une décision rendue par la présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada aux termes du paragraphe 60(4) de la *Loi sur les douanes*, le 14 mai 2024, concernant une demande de révision.

ENTRE**D. LITMAN****Appelante****ET****LA PRÉSIDENTE DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS
DU CANADA****Intimé****DÉCISION**

L'appel est rejeté.

Elizabeth Whitsitt

Elizabeth Whitsitt
Membre président

L'exposé des motifs sera publié sur le site Web du Tribunal à une date ultérieure.